

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil de communauté du
19 février 2015**

L'an deux mille quinze, le 19 février, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 12/02/2015

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER , Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU , M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES (jusqu'à 20 h 00), Mme Virginie BAULINET (jusqu'à 20 h 00), M. Rémy RABILLARD (jusqu'à 20 h 00)

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU , M. Philippe DESORMEAU, Anthony DOMINGUES

INGRE : M. Christian DUMAS , Mme Catherine MIGNAN (à partir de 18 h 25), M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER , M. Philippe BELOUET , M. Horace SONCY (à partir de 19 h 10)

ORLEANS : Mme Béatrice ODUNLAMI , M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT (pouvoir à M. LELOUP jusqu'à 19 h 15 puis présent), Mme Martine ARSAC , M. François LAGARDE , M. Michel MARTIN (jusqu'à 20 h 10), Mme Martine GRIVOT , M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19 h 00 puis pouvoir à Mme ODUNLAMI), Mme Florence CARRE (à partir de 18 h 25), M. Olivier GEFFROY , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME , M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET (pouvoir à M.MARTIN jusqu'à 18 h 45 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA (jusqu'à 19 h 35 puis pouvoir à Mme SAUVEGRAIN), Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA , M. Jean-Philippe GRAND , M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD , Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET , M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU , Mme Véronique DESNOUES , M. Pascal LAVAL

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER , Mme Françoise GRIVOTET (jusqu'à 19 h 30)

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

SARAN : M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS (pouvoir à M.RICOUD jusqu'à 19 h 10 puis présente), M. Laurent LHOMME

SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE



ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU , Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à M. Philippe DESORMEAU

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUULT

OLIVET : M. Hugues SAURY donne pouvoir à M. Philippe BELOUET , Mme Fabienne D'ILLIERS donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER

ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD , Mme Nathalie KERRIEN donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME , M. Olivier CARRE donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. François LAGARDE , Mme Martine HOSRI donne pouvoir à M. François FOUSSIER , Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL , M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Olivier GEFFROY , Mme Chantal DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Martine ARSAC , M. Jean-Pierre GABELLE donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT , Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme Florence CARRE (à partir de 18 h 20), M. Michel BRARD donne pouvoir à Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET donne pouvoir à Mme Jeanne GENET , Mme Marie-Philippe LUBET donne pouvoir à Mme Françoise GRIVOTET (jusqu'à 19 h 30)

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Mme Valérie FRANCOIS donne pouvoir à M. PINAULT

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Marceau VILLARET donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU , Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Carole CANETTE

OLIVET : Mme Sophie PALANT

ORLEANS : Mme Hayette ET TOUMI

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD

Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

Le conseil a adopté la motion suivante :

Motion relative à la réalisation du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon

Le 4 février dernier, le Comité de Pilotage du projet de LGV Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon (POCL) a rendu un avis au Ministre des Transports concernant le choix du tracé pour cette nouvelle ligne. Contre toute attente, le scénario Médian a été préféré au scénario Ouest malgré le soutien de nombreux acteurs pour ce tracé depuis le début du projet.

C'est pourquoi, les élus réunis en conseil de communauté du 19 février 2015 tiennent à rappeler :

- **l'importance que revêt la réalisation de la LGV POCL** dans la double logique de désaturation de la ligne actuelle Paris-Lyon d'une part, et d'un aménagement solidaire et cohérent du territoire pour le grand Centre de la France et en particulier de ses grandes villes jusqu'ici ignorées de la grande vitesse d'autre part

- que le **POCL est inscrit dans la loi Grenelle I** et que parmi ses 5 objectifs figurent notamment l'obligation de relier Orléans au réseau des trains à grande vitesse



- les **conclusions du débat public** de 2011-2012, le plus fédérateur après celui du Grand Paris, qui mettaient en avant une quasi-unanimité des citoyens, des acteurs socio-économiques et des élus locaux **en faveur du scénario Ouest**

- que le **scénario Ouest est le seul à assurer une desserte optimale du territoire** en ne laissant aucune ville isolée de la grande vitesse, tout en répondant au souci majeur de **respect de l'environnement** par l'utilisation de corridors existants (A71, RN20, voie ferrée POLT, RD 76...)

- que la **discrimination des scénarios s'effectue essentiellement en Région Centre**, notamment sur l'aspect environnemental et sur la qualité et le cadencement des dessertes des territoires, et que ce sont les Régions les moins concernées qui ont emporté la décision, ne regardant que la vitesse et la minute gagnée.

Aussi, dans la crainte d'une décision gouvernementale qui pourrait rendre le projet irréversiblement bancal, les élus communautaires :

- font part de leur total désaccord sur cet avis qui va à l'encontre des conclusions du débat public et des prises de position d'une grande majorité d'élus

- dénoncent les méthodes de SNCF Réseau (anciennement RFF) qui n'a cessé de présenter des résultats biaisés mettant systématiquement en avant le scénario Médian et omettant ses caractéristiques désavantageuses jusque dans son linéaire d'infrastructure présenté sans raccordements (100 km de raccordements dans le cas du Médian contre 70 pour le scénario Ouest)

- s'indignent du lobbying intense de SNCF Réseau auprès des élus après le renouvellement de mars 2014, et trouvent la méthode particulièrement choquante et scandaleuse

- dénoncent l'impact écologique plus important du scénario Médian dans la région Centre, par les nombreux barreaux de raccordement et en particulier celui qui traverse toute la forêt d'Orléans, ainsi que dans le Sancerrois et le Pays Fort (1 400ha de terres agricoles et viticoles impactées au total contre 900 pour le scénario Ouest)

- se réservent le droit de déposer des recours contre une décision en faveur du scénario Médian, infondée et contraire à la loi Grenelle I car excluant de fait Orléans de la grande vitesse, et appuieront l'ensemble des actions en ce sens

Politiques contractuelles - CPER- Contrat régional de solidarité territoriale (information orale)

Monsieur LEMAIGNEN a présenté les thématiques du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, le contrat de plan interrégional Etat-Région du bassin de Loire 2014-2020 puis le contrat régional de solidarité 2015-2020 ainsi que les échéances à venir.

Schéma de mutualisation - Point d'avancement (information orale)

Monsieur LEMAIGNEN a présenté le déroulement du séminaire du 21 février 2015 qui regroupera l'ensemble des élus communautaires, les élus communaux, le conseil de développement et les directeurs généraux des communes et qui s'articulera en 3 phases :

- les témoignages (le vice-président de Châteauroux Métropole, les trois groupes-projet ayant travaillé sur les compétences communales) ;
- travail des 7 ateliers (les 6 groupes-projet travaillant sur les fonctions support et l'atelier « vivre-ensemble ») ;
- restitution des ateliers afin de préparer le projet de mutualisation qui sera proposé au conseil de communauté du 2 avril 2015.



Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 5 février 2015 sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 5 février 2015 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriale.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Conseil de communauté - Installation d'un nouveau conseiller communautaire (Fleury-les-Aubrais) par suite d'une démission

Le conseil de communauté a pris acte de la démission de M. Jean-Pierre BARNOUX de son mandat de conseiller communautaire et a constaté son remplacement par M. Anthony DOMINGUES, qui est ainsi déclaré installé dans ses fonctions.

AD 04 - Assemblées délibérantes - Etablissement public foncier local interdépartemental (EPFLI Foncier Cœur de France) - Modification de la représentation de la communauté d'agglomération

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation d'un nouveau représentant de la communauté d'agglomération au sein de l'établissement public foncier local interdépartemental dénommé « EPFLI Foncier Cœur de France »,

- a désigné Mme Marie-Agnès LINGUET en qualité de nouvelle déléguée titulaire à « l'EPFLI Foncier Cœur de France » en remplacement de M. Jean-Pierre BARNOUX.

AD 05 - Assemblées délibérantes - Commission d'appel d'offres et jury de concours - Remplacement d'un membre titulaire par suite d'une démission

Le conseil de communauté :

- a pris acte de la titularisation de M. Christian THOMAS en qualité de membre de la commission d'appel d'offres qui est en conséquence composée comme suit :

Titulaires :

Mme F. d'ILLIERS

Mme M. SAUVEGRAIN

M. C. THOMAS en remplacement de M. JP BARNOUX

Mme A. CHARTON

M. C. FROMENTIN

Suppléants :

M. A. TOUCHARD

M. C. BOIS

M. J.P. GRAND

Mme C. MARTIN-CHABBERT



- a pris acte de la titularisation de M. Christian THOMAS en qualité de membre du jury qui est en conséquence composé comme suit :

Titulaires :

Mme F. d'ILLIERS
Mme M. SAUVEGRAIN
M. C. THOMAS en remplacement de M JP BARNOUX
Mme A. CHARTON
M. C. FROMENTIN

Suppléants :

M. A. TOUCHARD
M. C. BOIS
M. J.P. GRAND
Mme C. MARTIN-CHABBERT

AD 06 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition de diverses commissions (communes de Fleury-les-Aubrais, d'Ormes, de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, de Semoy et d'Orléans)

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres des commissions emploi, infrastructures, assainissement, mobilité, gestion des déchets et finances et moyens généraux,

- a désigné Mmes Odile MATHIEU et Catherine VOISIN aux fins de participer à la commission commission emploi, en remplacement respectivement de Mme Joëlle BRISTEAU et de Mme Natalie SOARES, Mme Aude de QUATREBARBES pour participer à la commission infrastructures en remplacement de M. Thomas RENAULT, M. Bernard MEUNIER pour participer aux commissions assainissement et gestion des déchets en remplacement de M. Jean-Pierre BARNOUX, M. Patrick PARAVIS pour participer à la commission mobilité en remplacement de Mme Magali DESBOIS et M. Anthony DOMINGUES pour participer à la commission finances et moyens généraux en remplacement de M. Jean-Pierre BARNOUX,

- a modifié en ce sens la délibération n° 4789 du conseil de communauté du 15 mai 2014 modifiée relative à la composition des commissions de la communauté d'agglomération.

AD 07 – Assemblées délibérantes - Commission de suivi de site (CSS) pour le centre de stockage de déchets non dangereux de Mézières-Lez-Cléry - Désignation du représentant de la communauté d'agglomération

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du représentant de la communauté d'agglomération afin de siéger à la commission de suivi de site (CSS) pour le centre de stockage de déchets non dangereux de Mézières Lez Cléry,

- a désigné M. Thierry COUSIN, pour siéger en qualité de représentant de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au sein de cette instance.

AD 08 - Assemblées délibérantes – Commission relative aux procédures de concession d'aménagement – Désignation des membres

Le conseil de communauté a élu les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la commission permanente relative aux procédures de concessions d'aménagement à savoir :

Titulaires :

- Christian BRAUX (liste majorité communautaire)
- Alain TOUCHARD (liste majorité communautaire)
- Sophie LOISEAU (liste majorité communautaire)
- François FOUSSIER (liste majorité communautaire)



- Jean-Philippe GRAND (liste PS/Verts et divers gauche)

Suppléants :

- Christian BOIS (liste majorité communautaire)
- Eric ARCHENault (liste majorité communautaire)
- Matthieu SCHLESINGER (liste majorité communautaire)
- Soufiane SANKHON (liste majorité communautaire)
- Valérie BARTHE-CHENEAU (liste PS/Verts et divers gauche)

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Association Œuvre Jeanne d'Arc - Construction d'une résidence séniors de 55 logements situés 8 Boulevard Guy Marie Riobé à Orléans - Garantie d'un emprunt de 5 000 000 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 2 500 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 5 000 000 €, que l'association Œuvre Jeanne d'Arc souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 2 lignes :

- CPLS : 2 450 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 1 225 000 €
- PLS : 2 550 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 1 275 000 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'association Œuvre Jeanne d'Arc,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'association Œuvre Jeanne d'Arc et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 02 - Finances - OPH LOGEM LOIRET - Acquisition en VEFA de 12 logements en usufruit temporaire situés Les Vergers d'Olivet à Olivet- Garantie d'un emprunt de 266 000 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 133 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 266 000 €, que l'OPH Logem Loiret souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Logem Loiret,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Logem Loiret et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 03 - Systèmes d'Informations - Marché public de fournitures - Fournitures de bureau, papier, enveloppes et pochettes avec impression et sans impression - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les commune de Chécy, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Ormes, Saint-Jean-de-Braye et le Centre communal d'action sociale d'Orléans - Lancement d'un appel d'offres ouvert

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public à bons de commande pour l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau, papier, enveloppes et pochettes selon la procédure de l'appel d'offres ouvert à passer entre la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et les communes de Chécy, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Ormes, Saint-Jean-de-Braye et le Centre communal d'action sociale d'Orléans,



- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,

- a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau, papier, enveloppes et pochettes avec impression et sans impression.

FMG 04 – Systèmes d'informations - Marché public de travaux - Mise en œuvre d'infrastructures de réseaux informatiques - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Chanteau, La Chapelle Saint-Mesmin, Chécy, Fleury-les-Aubrais, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Semoy - Lancement d'un marché de travaux en procédure adaptée

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public de travaux en procédure adaptée pour la mise en œuvre d'infrastructures de réseaux informatiques à passer entre la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et les communes de Chanteau, La-Chapelle Saint-Mesmin, Chécy, Fleury-les-Aubrais, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Semoy,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,

- a autorisé le lancement d'un marché public de travaux en procédure adaptée pour la mise en œuvre d'infrastructures de réseaux informatiques,

FMG 05 - Systèmes d'informations - Marché public de service – Gestion des services de télécommunication - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes d'Orléans et Saint-Jean-de-Braye

Le conseil de communauté a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée relatif à une prestation de gestion de services de télécommunication et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents.

FMG 06 - Systèmes d'informations - Marché public de services - Entretien ménager des locaux (siège et sites annexes) Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le département du Loiret et le Service départemental d'incendie et de secours du Loiret - lancement d'un appel d'offres ouvert

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public à bons de commande pour des prestations de nettoyage des locaux selon la procédure de l'appel d'offres ouvert à passer entre la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et le département du Loiret et le Service départemental d'incendie et de secours du Loiret,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,

- a autorisé le lancement d'un marché public pour des prestations de nettoyage des locaux selon la procédure de l'appel d'offres ouvert,

EMPLOI

EMP 01 - Insertion - 1ère programmation 2015 - Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation - Approbation de conventions

Le conseil de communauté :



- a approuvé l'attribution des subventions aux associations d'insertion suivantes :

▪ associations intervenant auprès d'un public jeune	191 800 €
Mission Locale	163 000 €
Dispositif « 2^{ème} chance » d'Orléans Val de Loire	28 800 €
▪ associations d'appui à l'employabilité	32 264 €
ECECO	8 064 €
INFREP	19 200 €
Association AESCO	5 000 €

Soit un montant total de 224 064 €

- a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé le Président à signer les dites conventions.

MOBILITE

Résultats de l'enquête fraude 2014 sur le réseau TAO (Communication orale)

Monsieur LAGARDE a communiqué les résultats de l'enquête fraude 2014 sur le réseau TAO qui présente un taux moyen de fraude en retrait de 2,5 points par rapport à 2013 puis a annoncé les priorités d'actions pour l'année 2015.

MOB 01 - Mobilité - Convention de service de transports SAM'RAMENE - Résiliation amiable - Avenant n° 1 – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé les termes de l'avenant n° 1 relatif à la modification des articles n° 2 et 5 de la convention multi-partenariale relative au financement et à l'animation du service de transports « SAM'Ramène » du 1^{er} décembre 2013 et ayant pour objet notamment de mettre fin au dispositif à compter du 2 mars 2015 et a autorisé Monsieur le Président à signer le présent avenant au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

MOB 02 - Mobilité - Réseau de tramway - Réparations ponctuelles de la voie ferrée - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté a décidé de lancer une consultation en procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet les réparations ponctuelles de la voie ferrée sur le réseau de tramway et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Programme complémentaire 2014 de soutien aux communes - Commune de Chécy - Rue du Maréchal Leclerc - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Chécy

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Chécy relative au versement par la commune à la communauté d'agglomération d'un fonds de concours d'un montant maximum de 22 000 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



INF 02 - Infrastructures - Commune d'Olivet - Construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes accolée au pont Maréchal Leclerc - Recomposition paysagère - Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec M. Bernard Briand

Le conseil de communauté a approuvé le protocole transactionnel à passer avec M. Bernard Briand ayant pour objet le paiement d'une indemnité transactionnelle de 504,32 € net pour solde de tout compte, ceci au regard de la surconsommation due à l'arrosage des végétaux implantés sur la partie du terrain emprunté dans le cadre de la construction de la passerelle pour piétons et cyclistes accolée au pont Maréchal Leclerc et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

INF 03 - Infrastructures - Itinéraires cyclables - Programme d'investissement 2015 – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le programme 2015 d'investissement pour les itinéraires cyclables, pour un montant global de 500 000 € T.T.C.

INF 04 - Infrastructures - Programme 2015 de soutien aux communes - Aménagements sur les voies de catégories 1 et 2 ainsi que sur les voies communales - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le programme 2015 de soutien aux communes pour des aménagements sur les voies d'agglomération de catégories 1 et 2 pour un montant de 330 600 € ainsi que sur les voies communales, pour un montant de 569 400 €.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Acquisition et maintenance de deux véhicules hydrocureurs - Marché public de fournitures - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition et la maintenance de deux véhicules hydrocureur et pièces détachées associées composées de deux lots :

- Lot n° 1 : fourniture de deux véhicules porteurs 26 tonnes et pièces détachées associées ;

- Lot n° 2 : fourniture de deux combinés hydrocureur avec formation sur le combiné et maintenance de quatre années,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

GESTION DES DECHETS

GD 01 - Gestion des déchets - Déchetteries - Reprise des piles - Approbation d'une convention à passer avec l'éco-organisme " Screlec "

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'éco-organisme « Screlec », ayant pour objet la reprise des piles et accumulateurs sur les sites de la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

GD 02 - Gestion des déchets - Mise en œuvre et financement des points de collecte des déchets enterrés et semi-enterrés - Approbation des principes et des conventions associées

Le conseil de communauté :

- a validé la ventilation de l'enveloppe globale de 1040 k€ HT comme suit :

- 465 k€ HT pour les colonnes destinées à la collecte du verre
- 268 k€ HT pour les colonnes destinées à la collecte du multimatériaux
- 307 k€ HT pour les colonnes destinées à la collecte des déchets ménagers résiduels



- a fixé la liste des projets à financer pour les flux déchets ménagers résiduels et multimatériaux et a porté le niveau de financement de la communauté d'agglomération à 30 % sur la partie achat de l'équipement,
- a validé le principe de prise en charge à 100 % de 16 colonnes verre sur les six communes (Mardié, Semoy, La Chapelle-Saint-Mesmin, Chécy, Saint-Denis-en-Val, Saint-Cyr-en-Val) passant en mode apport volontaire en 2016 pour ce flux,
- a fixé à 50 % le niveau de financement de la communauté d'agglomération sur la partie achat de l'équipement pour le flux verre,
- a approuvé la nouvelle convention-type de fonds de concours à passer avec les communes ainsi que la nouvelle convention-type de partenariat à passer avec les aménageurs/constructeur/bailleurs se rapportant à ces projets,
- a confirmé la délégation donnée au président pour signer ces conventions par délibération n°4783 modifiée du conseil de communauté du 10 avril 2014 dont la nouvelle rédaction s'établit comme suit : *« 49-prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions à passer avec les communes relatives au versement de fonds de concours, dans le cadre de la mise en œuvre et du financement des points de recyclage enterrées et semi-enterrés ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre et du financement des points de regroupements enterrés pour la collecte des déchets ménagers résiduels ; prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions de partenariat à passer avec les aménageurs/constructeurs pour la mise en œuvre et le financement de colonnes enterrées et semi-enterrées pour la collecte des déchets recyclages et résiduels ».*

GD 03 - Gestion des déchets - Collecte - Acquisition de bacs roulants - Marché public de fournitures - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures, à bons de commande, ayant pour objet la fourniture de bacs roulants à déchets,
- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à la poursuite de la procédure.

GD 04 - Gestion des déchets - Lavage des colonnes enterrées - Marché public de services - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de service ayant pour objet le lavage des colonnes enterrées,
- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé M. le Président à signer les documents relatifs à la poursuite de la procédure.

GD 05 - Gestion des déchets - Reprise des matériaux issus du tri de la collecte sélective - Approbation des contrats type Eco-Emballages

Le conseil de communauté :

- a approuvé le contrat-type à passer avec chacun des repreneurs, ayant pour objet la reprise des matériaux issus du tri de la collecte sélective,
- a autorisé Monsieur le Président à signer les différents contrats types Eco-Emballages avec les repreneurs qui auront été désignés lors des prochains marchés subséquents.



RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Emplois permanents et non permanents - Tableau des effectifs - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs des agents de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et a autorisé le Président à pourvoir par des agents non titulaires, dans les conditions dérogatoires fixées par la réglementation, des postes vacants créés au tableau des effectifs ainsi que passer les contrats de travail et avenants correspondants.

Fait à Orléans, le 26 FEV. 2015

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.